

MONSIEUR PICARD

Dewez
HUBERT DEWEZ
LA MOTTE EN GÉE, HUY

RADIO CATHOLIQUE

EDITIONS DEX-LOUVAIN

liberland



Le Grand Album du Congrès de Malines

LES mémorables journées de Malines durant lesquelles plus de 200.000 catholiques belges affirmèrent publiquement et solennellement leur foi devaient être rappelées par un souvenir durable.

Un magnifique album vient de paraître qui rassemble en une gerbe grandiose les plus belles photos de ces cérémonies: on n'y trouve pas moins de 150 vues admirables, imprimées en héliogravure, accompagnées d'un compte-rendu parfait des journées eucharistiques, écrit par M. GIOVANNI HOYOIS, Président Général de l'A. C. J. B.

Présenté en quatre teintes différentes, sous une couverture artistique et bien moderne en trois couleurs, ce grand album, tiré à 40.000 exemplaires sera pour tous les belges qui assistèrent à ces fêtes émouvantes un souvenir magnifique et bienfaisant.

Les Editions Rex, 52, rue Vital Decoster, à Louvain, qui, à la demande de S. E. le Cardinal Van Roey, viennent de publier ce remarquable ouvrage, le mettent à la disposition du public au prix extrêmement modique de

5 fr.
(FRANCO)



HUBERT DEWEZ
LA MOTTE EN GÉE, HUY

Radio Catholique

DU MEME AUTEUR:

Le Christ-Roi (12^me mille)

L'Action Catholique des Jeunes Gens.

SOUS PRESSE:

L'Action Catholique. Synthèse.

Monseigneur Louis PICARD

Aumônier Général de l'A. C. J. B.

RADIO CATHOLIQUE



EDITIONS REX

52, Rue Vital Decoster
Louvain

Imprimi potest
Namurci, 9^a Aprilis 1931
+ P. J. CAWET
Epis. Himerien
Coadj. Namurcen

I. L'influence de la T. S. F.

Nous assistions récemment à une conversation dont le principal interlocuteur était le P. Pinard de la Boulaye, prédicateur de Notre-Dame. On vint à parler de l'extension que donne à son auditoire visible la radio-diffusion des conférences de Carême.

— Dites un chiffre, nous proposa à tous le Père Pinard.

— Cinquante mille, dit le plus timide d'entre nous.

— Peut-être cent mille, cent cinquante mille, avance un autre.

— Un million, jeta l'éminent conférencier. Les courriers qui viennent encombrer notre pauvre bureau, les renseignements que nous avons reçus de divers côtés, nous permettent d'affirmer que cette estimation est très prudente et très modeste.

Et nous pensions: sept à huit mille auditeurs visibles, un million d'auditeurs invisibles. Un million d'auditeurs français ou comprenant le français écoutant chaque semaine de Carême une conférence apologetique d'une haute tenue littéraire et scientifique, un million d'auditeurs entrant chaque dimanche en contact plus direct que par le livre ou la revue, avec un esprit et un cœur de savant et d'apôtre. Un million d'auditeurs dont beaucoup, à cause de cette audition, se procureront et liront le texte des confé-



rences de Notre-Dame. Saint Paul et Notre-Seigneur n'ont pas atteint en toute leur carrière ce chiffre d'auditeurs.

Et l'influence de la T. S. F. se dressait gigantesque devant notre imagination et devant notre esprit.

Quelques jours après, nous lisons dans les journaux des chiffres beaucoup plus fantastiques concernant les prédications d'un apôtre américain, l'abbé Douglin, de Détroit.

Ce prêtre loue pour chacun de ses sermons une vingtaine de stations émettrices. Il dépense de ce fait près de trois cent mille francs par semaine. On s'accorde à penser que son auditoire invisible est d'au moins dix millions de personnes. Il reçoit en moyenne cinquante mille lettres par semaine. Il a dû, pour dépouiller cette correspondance et pour répondre aux âmes qui sollicitent un supplément de lumière, s'entourer d'un bataillon de secrétaires et organiser un bureau qui fait penser à ceux des grandes firmes industrielles, commerciales ou financières. Une ligue s'est fondée pour alimenter financièrement cet apostolat radiophonique d'une envergure inouïe. A ceux qui en font la demande, le texte des conférences est envoyé avec un exemplaire de *Rerum Novarum*.

Car le thème de cet enseignement gigantesque est la doctrine sociale de l'Eglise. La société des Etats-Unis, comme tous les peuples de grande prospérité économique, est à un carrefour décisif, crie le puissant orateur à quiconque veut l'entendre. Il faut choisir entre *Rerum Novarum* et le chaos.

Le nombre d'exemplaires distribués de la sorte du-



rant ces derniers temps a été de deux à trois cent mille par mois.

Le voilà de nouveau, ce rayonnement immense donné à l'intelligence et à l'âme d'un homme par l'invention merveilleuse de la T. S. F.

Et faut-il rappeler l'inoubliable message de Sa Sainteté, le 12 février 1931?

Nous avons lu dans *L'Osservatore Romano* et dans *L'Illustrazione Vaticana* les échos de l'impression énorme produite dans le monde entier par cette parole pontificale.

Des scènes émouvantes se passèrent dans des milliers d'églises, de couvents, de salles publiques et dans un nombre incalculable de maisons particulières. Les croyants écoutèrent avec une émotion indicible les enseignements et les directives du Vicaire de Jésus-Christ. Ils s'agenouillèrent, souvent sans pouvoir retenir leurs larmes, pour recevoir la bénédiction apostolique. Les non-catholiques ne purent pas s'empêcher d'admirer la signification grandiose de cette émission radiophonique: le chef et le docteur suprême d'une Eglise répandue sur toute la surface de la terre parlant à la fois à toutes ses ouailles. Partout on l'entendait à la même seconde. On l'entendait aux antipodes aussi clairement et peut-être plus clairement qu'en Toscane ou en Lombardie.

Ici, il faut renoncer à supputer le nombre des auditeurs catholiques et autres qui écoutèrent avec docilité ou au moins avec respect les paroles souveraines.

Et quel symbolisme encore dans ce fait que la sta-



tion vaticane fut mise au point sous la direction de l'inventeur Marconi, et que ce fut celui-ci, représentant magnifiquement la science et le génie inventeur, qui passa le microphone au chef de l'Eglise catholique. L'histoire n'oubliera pas cet instant, ni les simples mots de Marconi, servant en quelque sorte de speaker à Sa Sainteté et l'invitant à parler au monde.

*
* *

Puissance incomparable de diffusion des idées et d'influence sur l'opinion! Et cependant, la T. S. F. n'est pas en premier lieu un instrument de prédication, ni d'enseignement, ni de propagande. Elle vise avant tout l'agrément des auditeurs. Et nous comprenons les protestations d'amateurs sans-filistes contre certains propagandistes à la parole et au zèle intempérants. La recommandation de saint Paul à Timothée: *argue, obsecra, increpa, predica opportune et importune* ne s'adresse pas aux prédicateurs sans-filistes. Leur auditoire est le plus volage qui soit au monde. Un geste minuscule, un tour de bouton, et vous êtes remplacé, vous et votre dissertation, par un air de musique.

C'est surtout en récréant que la T. S. F. retient l'attention de ses auditoires innombrables.

Mais l'influence est loin d'être négligeable qui s'exerce par ce ministère d'agrément. Le diseur ou le chanteur, l'organisateur d'une émission radiophonique est un hôte, connu ou inconnu, qui est reçu le même soir dans des milliers, des centaines de milliers de familles. Il prête son concours à la maîtresse de



maison pour que la soirée soit agréable et brillante. Il fait de la musique, déclame, se mêle à la conversation, donne les dernières nouvelles, apprécie rapidement les événements, parle de la question à l'ordre du jour.

Qui ne voit l'action, à la longue très profonde, exercée nécessairement dans cette atmosphère d'abandon d'une réunion de famille ou d'amitié. L'auditeur se défend d'autant moins contre votre influence que vous ne prétendez qu'à lui faire passer une heure ou quelques instants agréablement.

Dans ces chansons, cette musique et cette conversation passe une conception de la vie. La mentalité des foules subira fortement l'influence de la radio comme elle a subi celle du cinéma. Les paroles de Lénine: « Le cinéma constitue un des plus puissants moyens de propagande du monde moderne », s'appliqueront également à la radio. Comme elle, le cinéma est avant tout un spectacle, un amusement. On loue une place au cinéma, comme on achète un poste-récepteur, avant tout pour son agrément.

*
* * *

Arrêtons-nous quelques instants à considérer l'emprise que peuvent avoir sur l'opinion et sur les mœurs d'une société les dernières inventions de l'industrie récréative.

Dans certaines déviations de la mentalité publique, la responsabilité du cinéma est aussi grande qu'incontestable, comme celle de la presse et des illustrés.



Nous pourrons ajouter bientôt: comme celle de la radio.

L'engouement sportif, par exemple, l'admiration éperdue pour des virtuoses d'un art de cinquième ou de dixième ordre ne sont-ils pas un recul de la civilisation?

Un match franco-allemand se joue à Paris. Dix mille Allemands font le voyage pour y assister. La fièvre s'empare de centaines de milliers de Français et d'Allemands. Comme si le prestige et la grandeur d'un peuple dépendaient d'un peu de vigueur musculaire et d'habileté au jeu d'une douzaine de sportmen.

Maurice Chevalier s'embarque pour les Etats-Unis. Prend place dans le même bateau, Madame Curie, qui va mendier en Amérique un gramme de radium pour continuer son œuvre et celle de son mari, œuvre hautement scientifique et noblement humanitaire. Or, la foule qui se presse sur les quais du Havre et que la police a grand peine à contenir, n'a d'yeux et d'enthousiasme que pour l'acteur de cinéma.

Lorsqu'il revint en Europe, c'était un autre savant français qui avait pris place dans son bateau. Georges Claude rentrait en France après les expériences qui venaient de le faire connaître au monde et d'ajouter à la gloire scientifique de son pays. On ne sait pas encore avec certitude quelles seront les conséquences pratiques de son labeur, de ses talents et de son audace. Mais de grands espoirs sont permis. Ces espoirs touchent moins la foule, apparemment, que les succès de Maurice Chevalier. Ce fut encore lui qui



recueillit toutes les ovations lorsqu'il débarqua avec ses compagnons de route, tous éclipsés par l'éclat tapageur de sa gloire.

Charlot connaît des succès et des triomphes que l'on peut comparer à ceux des généraux victorieux dans les moments de grande effervescence patriotique. On commence à l'appeler Charlot le Grand. Rien de plus ridicule que cette épithète magnifique accolée à un diminutif presque péjoratif. Mais les admirateurs effrénés n'ont pas le sens du ridicule et ils prononcent Charlot le Grand à peu près comme nous disons Charlemagne.

La hiérarchie des valeurs est renversée, bouleversée outrageusement par les caprices et les enthousiasmes de la popularité à l'égard des as et des étoiles du sport ou du cinéma.

Il est d'autres signes, hélas! aussi graves et plus graves, du désordre profond qui s'est emparé de l'âme populaire. Pensez un instant à ce que sont devenus dans l'opinion et dans la vie commune l'idéal de la famille, la noblesse du travail, la signification de l'épreuve, l'esprit de discipline, le sentiment de la fraternité et de la solidarité, ne disons pas chrétiennes, mais simplement humaines.

Tous les moyens d'action sur la mentalité des foules doivent être mis en œuvre pour opérer les redressements nécessaires.



II. Le problème qui se pose

Quelles puissances, quelles institutions disposeront de la T. S. F., de ce moyen nouveau d'action sur l'opinion publique et sur les mœurs de la société?

Voilà la grande affaire en radiophonie.

La question importante n'est pas de savoir quelle place feront les émetteurs aux causeries instructives et formatives.

Pour le dire en passant, la radiophonie belge est une des plus discrètes qui soient au monde. Voici quelques chiffres suggestifs et significatifs. En Allemagne, la proportion de la partie éducative par rapport à l'ensemble des émissions est de 30 à 40 %. Aux Etats-Unis, de 30 %. En Angleterre, de 25 %. En Belgique, de 22 %. Et des organismes belges, la Radio-Catholique est celui qui épargne avec le plus de souci les longues dissertations à ses auditeurs. Elle ne consacre pas plus de 10 % de son temps d'émission aux causeries et conférences.

Nous osons espérer que cette question de dosage, avec un peu de bonne volonté, sera résolue dans le sens de la raison et de la modération par tous les émetteurs. Ils ont un intérêt trop évident et trop essentiel à satisfaire les amateurs. Parler n'est avantageux ni intéressant que dans la mesure où l'on est écouté. Il n'est pas nécessaire de faire une révolution



pour obtenir l'équilibre entre l'offre et la demande radiophoniques.

Mais encore une fois, là n'est pas le grand problème. Qui disposera de la puissance radiophonique? voilà ce qui doit nous préoccuper infiniment plus.

Sera-ce la finance, l'Etat, une régie ou bien des institutions libres et responsables, des hommes qui professent une doctrine morale et sociale, et qui se sentent investis d'une grande mission, celle de répandre leur doctrine et de faire prévaloir leurs conceptions en utilisant tous les moyens que la science moderne met à leur disposition.

En Russie, l'Etat et le Parti Soviétique se sont emparés de la radiophonie comme ils se sont emparés de la presse, du cinéma, de l'école, de tout. C'est le monopole absolu des moyens de propagande et d'action sur l'opinion.

La frontière russe ne se hérisse pas seulement de baïonnettes offensives, mais aussi de pylones de T. S. F. Et la T. S. F. des Soviets n'est guère moins offensive que leurs baïonnettes. Les émissions de propagande étrangère se font en allemand, en français, en anglais. Elles s'efforcent de ne pas choquer ni heurter directement les mentalités des sociétés bourgeoises et capitalistes. Où sont les postes allemands, français, anglais qui parlent russe au peuple russe, qui répondent par l'offensive à l'offensive soviétique?

A l'intérieur de la République des Soviets, la T. S. F. est utilisée en grand pour l'éducation communiste et antireligieuse des populations. Le plan

quinquennal ne comporte pas seulement l'équipement industriel de la Russie, mais aussi un équipement d'ordre plus idéal, auquel les maîtres de l'heure n'attachent pas moins d'importance qu'au premier. Sait-on que dans une seule province, le plan quinquennal prévoit la construction de 10.000 (dix mille) salles de cinémas? Sait-on que la presse russe est plus répandue, plus vivante, plus lue et plus discutée qu'elle ne le fut jamais?

Dans les autres pays, ce sont des groupements littéraires, artistiques, scientifiques, religieux, politiques qui disposent de la radio comme des autres moyens de diffusion de la pensée.

Mais en ce qui concerne la radio, la tentation est grande de recourir au monopole de l'Etat ou d'une régie. Le nombre de longueurs d'onde permettant d'émettre avec grande puissance est assez limité. Il a fallu négocier des accords internationaux. C'est ainsi qu'à la Belgique ont été attribuées trois de ces longueurs d'onde: 508.50 m., 338.20 m. et 208.30 m.

Or, les institutions belges qui désirent utiliser une grande puissance d'émission sont naturellement et nécessairement plus de trois. Comment s'entendre? Il fallait en toute hypothèse que plusieurs organismes émetteurs utilisent le même poste et la même longueur d'onde.

On eut donc la pensée de constituer une société, l'Institut National de Radiophonie, qui émettrait elle-même et qui partagerait équitablement les heures disponibles entre les candidats émetteurs.

Cette brochure étant destinée à donner la solution des questions actuellement débattues en Belgique au

sujet de la radiophonie, et à mettre en lumière le rôle de la Radio-Catholique-Belge, nous ne discuterons pas la solution donnée par nos législateurs au problème qui se posait ni des qualités et défauts de l'Institut National de Radiophonie.

Qu'il nous soit permis cependant de rappeler que notre caractère a horreur de l'Etatisme et que l'Institut National de Radiophonie a été investi en fait d'un monopole d'Etat.

Et il se fait qu'une violente campagne de presse tend encore au renforcement de ce monopole. Nous désirons montrer pourquoi les catholiques et, avec eux, tous les citoyens libres se doivent de formuler et de maintenir inébranlablement des exigences, que pour notre part, nous estimons imprescriptibles.

* * *

Les émissions des organismes libres de radio-diffusion ne plaisent pas toujours à l'ensemble des auditeurs. Le contraire serait bien étonnant. Ces organismes, comme l'Institut National de Radiophonie lui-même, font leur apprentissage. Nous sommes tous débutants en radiophonie.

Ce qui a choqué le plus tout un monde d'amateurs, ce sont les polémiques et les discours politiques. Reconnaissons que la tribune radiophonique est très mal choisie pour bon nombre de ces manifestations oratoires. Les auditeurs se révoltent à juste titre lorsque ces discours tournent à l'électorisme.

Le causeur radiophonique est introduit dans une



multitude de foyers où il participe à une conversation d'amitié et à une soirée d'agrément. Il fait preuve de mauvais goût et se fait à lui-même le plus grand tort en prenant un ton de combat et en abordant des questions brûlantes qui sont en l'occurrence presque toujours déplacées.

Pour toutes ces raisons, Radio-Catholique-Belge a évité, la plupart du temps, les sujets politiques et toujours les polémiques irritantes. Voici, par exemple, les titres et les auteurs des conférences données durant ces deux derniers mois, au cours du concert hebdomadaire de Radio-Catholique-Belge.

Le 4 février: M. Charles du Bus de Warnaffe: *Le parfait automobiliste*;

Le 11 février: M. Heyman, ministre du travail: *Le devoir des catholiques devant la crise économique*;

Le 18 février: M. Hervé-Cousin: *Le canal Albert*;

Le 24 février: Mgr Ladeuze: *L'Université Catholique de Louvain*;

Le 3 mars: R. P. Lhande: *La mission des temps nouveaux*;

Le 10 mars: R. P. Misson: *Mes impressions du Congo*;

Le 17 mars: R. P. Rutten: *Le projet de loi sur le travail à domicile*;

Le 24 mars: M. Tschoffen, ancien ministre: *Les projets militaires et la Société des Nations*.

Radio-Catholique n'est pas et ne sera jamais une tribune politique. C'est une tribune radiophonique

mise au service des institutions et des intérêts catholiques. Les initiateurs et les dirigeants, ainsi que les milliers de membres de Radio-Catholique-Belge estiment que l'Episcopat, que l'Université Catholique de Louvain, que tout l'enseignement catholique de notre pays, que les missions catholiques belges, que les œuvres sociales et tout le mouvement de l'Action Catholique, que le Parti catholique et ses diverses sections, que les personnalités catholiques les plus représentatives et les plus autorisées doivent disposer, dans une mesure aussi large que possible, de la T. S. F., comme ils disposent de la presse et des autres moyens de diffusion des idées et d'action sur l'opinion.

*
* * *

Nous répétons que les émetteurs sont les premiers intéressés à satisfaire le public radiophonique. Nous admettons que l'Institut National de Radiophonie et une réglementation d'Etat les y aident aussi efficacement que possible. Mais la solution qui consisterait à supprimer les organismes libres de radiophonie ou à réduire encore leur temps de parole serait la plus mauvaise que l'on puisse adopter. Nous déclarons, sans ambages, qu'elle est inadmissible. Les catholiques ne l'admettront jamais. Et voici les graves raisons de leur exclusive résolue.

Ce que le public demande d'abord et a le droit d'attendre de la radiophonie, c'est un agrément distingué. Il n'interdit pas, il va de soi, aux émetteurs de mêler l'utile à l'agréable. L'agrément deviendrait



fade qui éviterait de toucher, de faire même allusion à toute question un peu large et profonde. La comparaison qui nous paraît à ce propos la plus exacte est celle que nous avons donnée plus haut d'une soirée d'amitié où se mêlent conversations à bâtons rompus sur les sujets à l'ordre du jour, nouvelles littéraires et artistiques, exécutions musicales, lecture et déclamation de morceaux choisis. Eh bien, nous vous le demandons, l'Etat peut-il raisonnablement revendiquer un monopole en cette matière? Ne serait-ce pas décider un appauvrissement fatal des émissions radio-phoniques que de le lui accorder. Même à l'époque où les Romains de la décadence se tournaient vers le pouvoir pour lui demander du pain et des jeux, *panem et circenses*, les théoriciens païens de l'Etat n'ont jamais pensé à lui attribuer la mission et une sorte de droit exclusif à récréer le peuple.

D'autant moins qu'il est impossible, ainsi que nous l'avons fait remarquer ci-dessus, de bien remplir cette mission sans prendre attitude sur le sens de la vie et sans faire prévaloir une conception de la destinée humaine. L'Etat moderne ne peut prétendre à aucune compétence philosophique et morale. Il proclame constitutionnellement son incompétence et sa neutralité.

Qu'il puisse ajouter très utilement à l'initiative privée, loin de nous la pensée de le contester, mais éliminer complètement les institutions privées de ce domaine essentiellement libre, nous ne pouvons l'accorder à aucun prix. Et nous y voyons une question de principe très importante qui implique la conception même de l'Etat et la liberté d'association.

Il faut noter en outre que la radiophonie ne répugne pas à faire œuvre directe d'enseignement. Nous avons commencé cette brochure par en citer des exemples fameux. A condition d'user de modération et de discrétion et de manier cet instrument merveilleux comme il convient à sa nature spéciale, la radiophonie s'ajoutera très utilement aux autres moyens de formation et d'information populaires. Elle permet également aux chefs des grands mouvements de pensée et d'action d'atteindre rapidement leurs adhérents et de distribuer consignes et directives dont le caractère écarte tout risque de froissement pour les autres auditeurs.

C'est ici surtout qu'une liberté est en jeu qui nous est très chère à nous, catholiques belges, et qui est inscrite en termes explicites dans la constitution et les traditions de notre pays. Nous ne pouvons permettre que soit niée pratiquement et ligotée sous n'importe quel prétexte la liberté d'enseignement et de propagande des idées que nous estimons nécessaires au bien du peuple et au progrès de la civilisation.

Nous admettons un droit de regard et de réglementation des pouvoirs publics, à condition qu'ils y apportent la réserve commandée par leur incompétence doctrinale et qu'ils se placent strictement au point de vue de l'intérêt national qu'ils ont mission de défendre et de promouvoir. Nous admettons également que l'Etat utilise largement la radiophonie pour s'acquitter de sa mission — nous estimons même qu'il ne l'a pas fait suffisamment jusqu'ici, car les émissions de son Institut National ne révèlent pas sou-



vent les préoccupations qui doivent être celles des pouvoirs publics — et qu'il supplée à l'insuffisance des organismes privés. Mais supplanter ceux-ci et les étrangler progressivement, serait un abus de pouvoir anticonstitutionnel et une forme d'étatisme dont il faut laisser l'odieux monopole au gouvernement des Soviets et aux dictatures les plus tyranniques.

Que l'Etat partage équitablement les heures d'émission à grande puissance qui nous sont concédées par les conventions internationales et qu'il réglemente toute la radiophonie en Belgique, non seulement nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais nous faisons, dans ce but, appel à toute sa clairvoyance et à toute son énergie.

Dans l'appréciation de l'importance des organismes émetteurs et de la place qu'il faut par conséquent leur accorder, qu'il tienne compte uniquement des véritables intérêts du peuple et de leur hiérarchie. Qu'il ne cède pas à la tentation de supprimer l'usage pour empêcher les abus. C'est peut-être la solution à laquelle recourent, par exagération étatiste, les pouvoirs forts ou dictatoriaux. Mais c'est aussi le procédé des gouvernements faibles et hésitants, qui, pour empêcher le parti qui est frappé par une mesure juste et nécessaire de pousser les hauts cris, étend cette mesure à ceux qui n'ont rien fait pour se l'attirer. C'est la politique qui consiste à chercher une victime à droite lorsque l'on est obligé de sévir à gauche, et réciproquement. C'est la suppression des accidents de chemins de fer par l'abolition des chemins de fer et des maux de fête par la décapitation.

Et qu'on ne dise pas: l'Institut National fera lui-même appel aux artistes et aux causeurs catholiques les plus intéressants. Il sera chargé par l'Etat de donner la parole aux représentants de toutes les institutions et de toutes les tendances qui comptent dans le pays. N'est-ce pas un organisme neutre qui assure la diffusion des sermons du Père Lhande et des conférences de Notre-Dame?

Nous ne pourrions nous déclarer satisfaits de ces promesses, et de ces bonnes intentions. Il n'appartient pas à un pouvoir politique ou à un organisme neutre constitué par un pouvoir politique de limiter et de régenter la propagande et l'action d'une institution doctrinale et religieuse, d'un club littéraire ou artistique, d'une association corporative ou d'un parti politique.

Il n'y a qu'une solution du problème radiophonique tel qu'il se pose en Belgique depuis la constitution de l'Institut National de Radiophonie et aussi longtemps que subsistera cette régie officielle des émissions à grande puissance: le maintien des organismes libres de radiophonie, la garantie légale de leur liberté d'émission, et, dans toute la mesure nécessaire, une réglementation efficace, du point de vue de l'intérêt public et de l'esprit national, de leur activité et de leur propagande (1).

(1) Tel est l'esprit qui s'est imposé en Hollande, pays qui nous a précédés de très loin et qui a précédé la plupart des pays du monde en radiophonie. Un organisme neutre, l'AVRO, a mené campagne pour obtenir une situation de plus en plus prépondérante.



Ajoutons que l'essai n'est pas suffisant pour juger et pour réformer. La sagesse politique la plus élémentaire exige qu'il soit prolongé avant de remettre en question le statut radiophonique voté par le Parlement.

Mais les organismes confessionnels — donnons-leur ce nom à défaut d'appellation meilleure — telle que la K. R. O. (catholique) se sont vaillamment battus et ont fini par l'emporter. C'est un régime de liberté réglementée qui a prévalu chez nos voisins du Nord. Les résultats qu'ils ont obtenus sous ce régime sont une preuve expérimentale ajoutée à toutes celles que nous avons donnée, en faveur de notre thèse. Ils sont exposés, avec les rétroactes et les luttes mémorables qui ont créé la situation actuelle, dans une brochure très documentée du R. L. Léopold C. D.: « De Ontwikkeling der Radiotoestellen in Nederland ».



III. Radio-Catholique-Belge

Pour que la voix catholique puisse se faire entendre par T. S. F., pour que la cause catholique et les institutions catholiques puissent utiliser cette merveilleuse invention de la radiophonie, un organisme libre d'émission a été constitué dans les formes voulues et reconnues par la loi.

Cet organisme a été créé et a fonctionné avant la mise en marche de l'Institut National de Radiophonie et des postes émetteurs de Velthem. Nous utilisons alors le poste de Radio-Belgique.

Radio-Catholique-Belge a pris la forme d'Association sans but lucratif. Ses statuts ont paru au « Moniteur » le 12 septembre 1930.

Voici la constitution de son conseil d'administration:

Mgr Picard, Délégué de NN. SS. les Evêques; M. Jules Renkin, Ministre d'Etat à Bruxelles; M. G. Hoyois, Avocat à Bruxelles, Président général de l'A. C. J. B.; M. Fernand Tonnet, Bruxelles, Président général de la J. O. C.; Melle de Hemptinne, Gand, Présidente de l'A. C. J. B. F.; M. René Lust, Avocat à Bruxelles, Président de la Fédération *Patria* des Jeunes Gardes; M. Georges Vaxelaire, Bruxelles, Consul général de Pologne; M. l'abbé Del-



voie, Tongres; R. P. Verreux, S. J., Verviers; M. Roger Lambert, Ingénieur à Bruxelles, Secrétaire de l'Union d'Action Sociale Chrétienne; M. R. Coomans, Avocat à Bruxelles; M. le chanoine Brohée, Président du Séminaire Léon XIII, Directeur de l'Action catholique par le Cinéma; M. Gérard Goemaere, Vice-Président de l'Office national et interdiocésain des Œuvres de Presse Catholique, Bruxelles; M. Gillon, Professeur à l'Université de Louvain; M. M. Laloux, Industriel à Liège; M. Ed. du Bus de Warnaffe, Etterbeek; M. l'abbé Brion, Supérieur de l'Ecole Centrale des Arts et Métiers, Auderghem; M. Delforge, Directeur de « Vers L'Avenir » à Namur, Président de l'Association internationale de Presse catholique; M. Gaston Heyman, Licencié en Sciences commerciales et financières à Bruxelles; M. Jacques Basyn, Avocat à Bruxelles; M. Fr. Mertens-Jacob, Avocat à Bruxelles, Secrétaire général de l'Association Catholique.

Le Bureau de la Radio-Catholique-Belge a été composé comme suit:

Président: Mgr Picard; Vice-Présidents: M. Gillon, M. M. Laloux, M. R. Lambert; Membre: R. P. Verreux, S. J.; Secrétaire: M. R. Coomans; Trésorier: M. G. Heyman; Administrateur-Délégué: M. Fr. Mertens-Jacobs.

Voici enfin le Comité d'Honneur:

Mme la princesse Jean de Mérode; M. Jaspar, Premier Ministre; M. Houtart, Ministre des Finances; M. Heyman, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale; M. Baels, Ministre de

l'Agriculture; M. le comte de Broqueville, Ministre de la Défense Nationale; M. le comte Carton de Wiart, Ministre d'Etat; M. van de Vyvere, Ministre d'Etat; M. Paul Segers, Ministre d'Etat; M. Nens, gouverneur de la province de Brabant; R. P. Misson, vice-provincial de la Compagnie de Jésus; M. le comte de Liedekerke, membre de la Chambre des Représentants; M. le baron Delvaux de Fenffe, sénateur; M. le baron Waucquez, sénateur; M. le baron de Moffarts, sénateur; M. Paul Crockaert, sénateur; M. Paul Hanquet, Président de la Fédération Scolaire Catholique, de Liège.

L'approbation explicite de Nos Seigneurs les Evêques, des chefs de nos grandes institutions catholiques (Université, Congrégations religieuses, œuvres et fédérations d'Action catholique, mouvement ouvrier chrétien, Union Catholique, etc.) en fait l'organisme commun de toutes les émissions catholiques belges de langue française. Non pas qu'il soit interdit à l'I. N. R. de faire appel au concours de conférenciers catholiques, ou à ceux-ci de répondre à l'invitation de l'organisme officiel de radiophonie. Au contraire, nous souhaitons que les catholiques aient la part toujours plus large dans les émissions de l'Institut National. Mais il y a et il faut, en Belgique, un centre d'émission radiophonique qui rédige ses programmes en fonction des intérêts de l'Eglise et de toutes les institutions qui collaborent, les unes plus directement, les autres moins, à l'œuvre de l'Eglise: Radio-Catholique-Belge.

Actuellement, Radio-Catholique-Belge émet quatre



jours par semaine. Le lundi: concert de dix-huit heures à dix-huit heures trois quarts — au cours de cette émission, une causerie est faite qui s'intitule: « Bulletin hebdomadaire de Radio-Catholique-Belge »; un bref commentaire y est donné des principales nouvelles de la semaine et les auditeurs y sont tenus au courant des progrès et des projets de notre organisme catholique de radiophonie. C'est également au cours de cette émission que la Radio-Catholique-Belge a invité plusieurs auteurs de chez nous à lire des extraits de leurs œuvres. C'est ainsi que les prix du centenaire pour le meilleur essai (M. Pierre Nothomb), *Le Pont de Waelhem*, le meilleur recueil de poésie (Madame Marie Gevaerts) *Brabançonne à travers les arbres* et le meilleur roman (M. Robert Vivier) *Non*, ont passé successivement devant notre microphone.

Le jeudi, de dix-huit heures à dix-huit heures trois quarts: émission enfantine, dont le succès est considérable et qui vaut à Radio-Catholique une avalanche hebdomadaire de quatre à cinq cents lettres prouvant à l'évidence l'efficacité éducative et le charme récréatif de ses causeries pour les plus petits des auditeurs radiophoniques; il est même aisé de s'apercevoir par cette correspondance que les petits ne sont pas les seuls à écouter l'oncle Jos et ses équipes de diseurs et de chanteurs, à se réjouir et à profiter de l'émission du jeudi.

Le mardi, de vingt heures à vingt-deux heures: grand concert au cours duquel est faite généralement par une personnalité très connue et très autorisée une



causerie d'actualité, et enfin, le dimanche, de dix-huit heures quinze à dix-huit heures quarante-cinq, concert et causerie religieuse pour les malades.

Radio-Catholique fait également des émissions à faible puissance et de portée limitée. Elle a une section binchoise qui donne chaque vendredi un concert très apprécié.

Notons encore que Radio-Catholique-Belge est occupée à organiser l'écoute des autres organismes émetteurs pour renforcer au besoin la vigilance et le zèle de ceux qui ont charge de maintenir dans les limites légales, dans la conformité à la lettre et à l'esprit du statut radiophonique, tous ceux qui confient un message aux ondes herziennes.

Elle achève les préparatifs d'une entreprise importante, capitale, l'édition d'une revue catholique de radiophonie. Cette revue contiendra, comme toutes publications de ce genre, les programmes et des articles techniques. Mais elle mettra surtout en valeur les programmes de Radio-Catholique. Elle attirera ensuite l'attention des auditeurs sur les émissions des autres organismes catholiques. Enfin, elle proposera un choix dans ce fatras inextricable de programmes qui encombrent l'éther et les revues radiophoniques. A l'auditeur qui lui fera confiance, elle servira de guide jour par jour, heure par heure. La nécessité et l'importance de cette revue catholique de radiophonie sont à peine moins évidentes que celles des émissions catholiques elles-mêmes.

*
* *



On le voit, notre programme est d'envergure et les pièces qui le composent s'emboîtent et se tiennent comme celles d'une construction harmonieuse.

Pour le réaliser, l'appui unanime et effectif des catholiques et des institutions catholiques nous est indispensable. L'offre de cet appui se fait sous forme d'adhésion à Radio-Catholique-Belge. Afin que les adhésions n'apparaissent pas comme des signatures de complaisance dont tiennent très peu de compte l'opinion et les pouvoirs publics, et aussi parce que nous ne pouvons mener à bonne fin toutes nos entreprises ni continuer l'œuvre commencée sans être assurés de ressources abondantes et régulières, nous avons voulu que toute adhésion fût accompagnée et soulignée par une souscription (1).

A l'heure où nous écrivons, le nombre des membres et des adhérents de Radio-Catholique-Belge dépasse dix-sept mille, après moins de 10 mois d'existence. Ce résultat permet d'espérer que les catholiques auront rapidement dépassé leurs adversaires.

Les socialistes groupent 70.000 membres qui leur accordent une cotisation mensuelle de deux francs ou 2,50 fr., ce qui assure un budget annuel de plus de 1.600.000 francs.

(1) Les adhérents de Radio-Catholique-Belge s'engagent à verser une cotisation annuelle de 10 francs.

Les membres: de 20 fr.; les membres donateurs: de 50 fr.; les membres protecteurs: de 100 fr.; les membres d'honneur: de 500 fr.; les membres fondateurs: de 1.000 fr.

Compte-chèques-postaux: Bruxelles n° 102.



La qualité, en matière de radio, dépend principalement :

1° De l'émission technique. Celle-ci est assurée par l'I. N. R. et sera au point à bref délai ;

2° Du poste récepteur ;

3° Du choix du programme ;

4° De la qualité des artistes et des solistes.

Si nos programmes n'ont donné lieu à aucune récrimination justifiée, nous devons cependant reconnaître qu'avec un budget plus considérable, nous pourrions nous assurer des collaborations très précieuses et qui nous sont actuellement inaccessibles.



IV. Quelques mots de conclusion

Audace et puissance, telles doivent être les caractéristiques de l'apostolat et de l'action sociale par la T. S. F., le cinéma, la presse. Pour réussir dans ces domaines, il faut un tempérament d'apôtre doublé d'un tempérament d'industriel. Et la réussite apostolique y est conditionnée par la réussite industrielle.

La T. S. F., en effet, le cinéma ou la presse, sont des industries. L'oublier, c'est renoncer à s'en servir efficacement. Aux Etats-Unis, le cinéma précède, depuis plusieurs années, l'industrie du charbon. En 1930, la Radio a précédé l'industrie des transports. L'Europe entend bien ne pas rester longtemps en arrière de l'Amérique.

Encore une fois, c'est la nature de ces instruments d'action spirituelle d'être en même temps des industries. Il faut les prendre comme ils sont ou laisser à d'autres l'honneur et le péril de les mettre au service du catholicisme.

En bonne partie, le problème industriel de la T. S. F. est résolu par l'Institut National de Radiophonie. Mais la situation peut changer brusquement par les progrès de la technique. Radio-Catholique-Belge doit se tenir prête à prendre place parmi les



magnats de l'industrie radiophonique. Tout un domaine industriel lui est d'ailleurs ouvert dès à présent, celui des ondes courtes et communes. Elle travaille à constituer un réseau de stations régionales qui doublera son action et son influence comme la presse régionale double la presse d'envergure et de diffusion nationales.

Le problème ainsi posé, les catholiques belges lui donneront, espérons-nous, la solution qu'il exige. Ils décupleront rapidement les ressources de Radio-Catholique-Belge. Ils considéreront cet organisme d'émission radiophonique comme une des grandes institutions, postulées par les nécessités nouvelles, qui sont au service de l'Église, du pays, de la civilisation. Ils seront unanimes à la soutenir de leur sympathie fervente et résolue comme de leur aide financière.

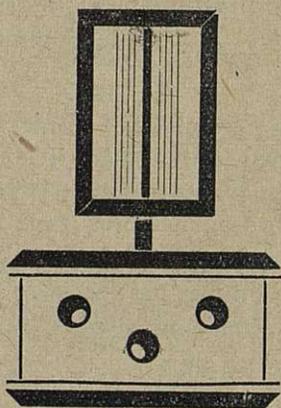
Leur attention s'est tournée plus rapidement de ce côté qu'il ne l'avait fait à l'égard du cinéma. Le temps est à peine passé où les industriels et les artistes du cinéma étaient tous considérés par les gens sérieux comme des aventuriers; en radiophonie, heureusement nous n'en sommes pas là: nous sommes en voie de constituer l'organisme le plus puissant et le plus prestigieux de notre pays.

*
* *

En terminant, nous ferons une remarque dont le but est d'éviter que notre exposé n'encoure le reproche que nous avons fait à d'autres en commençant cette brochure. La hiérarchie des valeurs doit



être respectée en tous les domaines. Les formes et les moyens d'apostolat doivent être hiérarchisés non pas selon les chiffres qui expriment leur puissance industrielle et financière, mais d'un point de vue plus spirituel et religieux. Il est des œuvres modestes que nous devons placer bien au-dessus du cinéma, de la presse et de la radiophonie. Mais négliger ces dernières aboutit fatalement à compromettre le résultat des premières. Et par conséquent la parole du Christ s'applique ici parfaitement: *haec oportet facere et illa non omittere*; les unes sont obligatoires, mais ne pas omettre les autres est un devoir non moins évident.



Imprimerie Jacques GODENNE, s. a., r. de Bruxelles, 19-21, Namur.

Aux Editions
" REX "

Le Grand Prix du Centenaire

**Le Pont
de Waelhem**

par Pierre NOTHOMB 8 fr.

**Le Livre
des Fêtes**

par Camille MELLOY 12 fr.

*(Grand Prix de Littérature
Spiritualiste)*

**Méditation
sur Louis Boumal**

par Léon DEGRELLE 8 fr.

**52, rue Vital Decoster
LOUVAIN**

SOUS PRESSE:

S. Ex. Monseigneur LADEUZE
EVÊQUE DE TIBÉRIADE
RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE DE LOUVAIN



Pendant mon Rectorat

Un grand volume, de plus de 300 pages,
où sont assemblés les discours fameux
de Monseigneur LADEUZE

25 fr.

Aux Editions REX
52, Rue Vital Decoster, LOUVAIN

des les bulles sur
24.14 Au sein ou travers
3/4

Le travail de pour
salarié et de
24.11 Chanté Joent d'entrain
3/4

24.16 La Famille de la
vraie moderne
3/4

24.24 Pour arriver
1/4

La formation de la
par la pte
202

Catalogue de Films pour
projections fixes

Nouveau Catalogue des films
Colosies
sur certains points

J